

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YCHOUX
Séance du 25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à vingt heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur **Marc DUCOM, Maire.**

Présents : Mmes DUBOIS – VIGREUX – BLANC - BOUTEILLER – SEGAUT – BUBIEN-VIU
Mrs. DUCOM – CASTAGNEDE – JOUCLA – CHARRIER – HUITRIC – CHRAPKIEWICZ

Absents : Mrs CABANNES Nicolas et BRETHES Eric
Mmes VILARD Christelle et DESCOURS Aurélie

Absents excusés : Mr PLAGARO Noël

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme RABILLER Michèle avait donné pouvoir à Mme Muriel VIGREUX
Mr VALEN Michel avait donné pouvoir à Mme DUBOIS Françoise

Secrétaire de séance : Mr HUITRIC Yann

Objet de la délibération n° 1 :

Affectation des résultats 2014 – Budget Communal

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc DUCOM, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 le 26 février 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	214 724.11
- un excédent reporté de :	438 390.78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	653 114.89
- un excédent d'investissement de :	385 085.98
- un déficit des restes à réaliser de :	789 810.00
Soit un besoin de financement de :	404 724.02

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	653 114.89
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	404 724.02
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	248 390.87

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	385 085.98
--	------------

Objet de la délibération n° 2 :

Vote des taux d'imposition 2015

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqués par les services fiscaux,

Considérant les bases 2015 aux montants suivants :

	Bases 2015 notifiées
Taxe d'habitation	1 804 000 €
Taxe sur le foncier bâti	2 036 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	123 700 €

Compte tenu de ces informations, et après avoir entendu les éléments constitutifs du budget primitif pour 2015, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation..... 12.28 %
- Taxe foncière (bâti) 14.75 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 28.34 %

Objet de la délibération n° 3 :

Approbation du Budget Primitif Communal – Année 2015

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	1 786 865.00
Recettes	1 786 865.00
Fonctionnement	
Dépenses	2 121 886.00
Recettes	2 121 886.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions du budget Primitif 2015.

Objet de la délibération n° 4:

Affectation des résultats 2014 – Budget Forêt

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc DUCOM, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 le 26 février 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	162 967.50
- un excédent reporté de :	527 719.77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	690 687.27
- un excédent d'investissement de :	14 200.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	14 200.00

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	690 687.27
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	690 687.27

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	14 200.00
--	-----------

Objet de la délibération n° 5 :

Approbation du Budget Primitif Forêt – Année 2015

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la Forêt qui s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	30 200.00
Recettes	30 200.00
Fonctionnement	
Dépenses	790 687.00
Recettes	790 687.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions du budget Primitif 2015.

Objet de la délibération n° 6 :

Attribution des subventions aux associations – année 2015

Suite aux diverses réunions de commissions et après examen des budgets et demandes formulées par les associations, à l'unanimité le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- AAPMNY	400.00 €
- Amicale des Retraités	700.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	600.00 €
- Association René Vincendeau	350.00 €
- Boule des Pins	800.00 €
- Budo Club	600.00 €
- Comité des Fêtes	11 500.00 €
- Coopérative Scolaire	2 500.00 €
- Cyclo	650.00 €
- Don du sang	350.00 €
- Expression Flamenca	600.00 €
- F.N.A.C.A	180.00 €
- Football Club	2 000.00 €
- Les As d'Ychoux	500.00 €
- Les Loustics	1 300.00 €
- Les Pourpiers	200.00 €
- Médailleurs Militaires	180.00 €
- Parentis Football Club	1 100.00 €
- Prévention Routière	270.00 €
- Société de Pêche	1 200.00 €
- Sports Loisirs Ychouais	200.00 €
- Tennis club	2 800.00 €
- Union Nationale Combattants	180.00 €
- Vétérans Essais Nucléaires	150.00 €
- Ychoux Handball Club	2 000.00 €
- Ychoux Olympique Rugby	13 100.00 €
- Ychoux Américain Club	100.00 €
- Y.E.C.	800.00 €
- Yoga	300.00 €

TOTAL SUBVENTIONS**45 610.00 €**

En retenant que s'abstiennent :

- Pour le YAC, le YEC et l'AAPMNY : Mme VIGREUX Muriel
- Pour le YEC : Mme RABILLER Michèle
- Pour l'Union Nationale des Combattants : Mr CHRAPKIEWICZ Olivier
- Pour le Budo-club, le Yoga, le YHBC : Mr VALEN Michel

Toutes les autres subventions ont été votées à l'unanimité.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif à l'article 6574.

Objet de la délibération n° 7.1 :

Travaux réalisés dans le cadre du SYDEC – Alimentation du coffret des forains

Coup par coup – Eclairage public rural

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le devis du SYDEC concernant les travaux ci-dessous :

COUP PAR COUP

- Génie civil sur 298 mètres : 153 mètres de tranchées en terrain vierge, 58 mètres de tranchées sous accotement, 83 mètres de tranchées sous chaussée et 4 mètres par fonçage,
- Création de 477 mètres de réseau souterrain Basse Tension en 3 x 240 mm² dont 180 mètres dans TPC 160 existant Rue des Acacias,
- Pose de 4 coffrets réseaux pour alimenter la création d'un TJ 36 KVA pour alimentation de la zone « buvette », la création d'un 3 KVA pour l'éclairage public et permettre les branchements des installations des forains.

Montant Estimatif TTC	47 724 Euros
TVA pré financée par le Sydec	7 648 Euros
Montant HT	40 076 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	8 015 Euros
FACE.....	32 061 Euros
Participation communale	NEANT

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL

- Génie civil sur 80 mètres : 3 mètres de tranchées en terrain vierge et 77 mètres de tranchées sous accotement,
- Création d'une commande d'éclairage public équipée d'une horloge astronomique de type RADIOLITE 330 avec 3 fonctionnements : éclairage public sur la rue géré comme le reste de la commune, allumage de 2 projecteurs côté fronton grâce à interrupteur à clé et allumage d'un projecteur côté buvette grâce à interrupteur à clé,
- Création de 164 mètres de réseau souterrain d'éclairage public en 4 x 10 mm²,
- Fourniture et pose de 5 ensembles avec mât cylindro-conique ht=4m ALU équipé de lanterne AVENUE F2 70 W SHP,
- Fourniture et pose d'un ensemble mât aiguille ht=8m équipé de 3 projecteurs PANTHEON 250W IM,
- Un essai d'illumination.

Montant Estimatif TTC	23 227 Euros
TVA pré financée par le Sydec	3 635 Euros
Montant HT	19 592 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	12 539 Euros
Participation communale	7 053 Euros

RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	70 951 Euros
TVA	11 283 Euros
Montant HT	59 668 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	20 554 Euros
FACE	32 061 Euros

PARTICIPATION COMMUNALE TOTALE 7 053 Euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le SYDEC à réaliser l'ensemble des travaux.

La participation communale sera réglée sur les fonds libres de la commune et sera inscrit au Budget Primitif de la commune à l'article 2041481 pour un montant total de 7 053 €.

Objet de la délibération n° 7.2 :

Travaux réalisés dans le cadre du SYDEC – Eclairage public CD 348
Eclairage public rural

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le devis du SYDEC concernant les travaux ci-dessous :

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL

- Génie civil sur 131 mètres : 112 mètres de tranchées sous accotement et 19 mètres de tranchées sous chaussées,
- Création de 147 mètres de réseau souterrain d'éclairage public en 4 x 10 mm²,
- Dépose de 4 ensembles dans l'affaire SYDEC N° 32818 « Sécurisation Chemin des Fontaines »,
- Repose des ensembles avec remplacement des ampoules 100 W SHP,
- Rénovation de la commande d'éclairage public avec fourniture d'une horloge astronomique de type Radiolite 330 et équipé de protections adéquates.

Montant Estimatif TTC	10 338 Euros
TVA pré financée par le Sydec	1 618 Euros
Montant HT	8 720 Euros

Subventions apportées par :	
SYDEC	5 581 Euros
Participation communale	3 139 Euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le SYDEC à réaliser l'ensemble des travaux.

La participation communale sera réglée sur les fonds libres de la commune et sera inscrit au Budget Primitif de la commune à l'article 2041481 pour un montant total de 3 139 €.

Objet de la délibération n° 7.3 :

Travaux réalisés dans le cadre du SYDEC – Candélabre à réalimenter

Eclairage public rural – Candélabres accidentés

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le devis du SYDEC concernant les travaux ci-dessous :

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL

- Remplacement de 2 ensembles vétustes par 2 ensembles avec mât cylindro-conique ht=4m en ALU équipé d'une lanterne AVENUE F2 70 SHP (continuité de matériel) équipé de protections adéquates.

Montant Estimatif TTC	3 706 Euros
TVA pré financée par le Sydec	580 Euros
Montant HT	3 126 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	2 000 Euros
Participation communale	1 126 Euros

CANDELABRES ACCIDENTES

- Génie civil sur 30 mètres : 30 mètres de tranchées en terrain vierge,
- Création de 34 mètres de réseau souterrain d'éclairage public en 4 x 10 mm² afin de remplacer un câble défectueux

Montant Estimatif TTC	1 027 Euros
TVA pré financée par le Sydec	161 Euros
Montant HT	866 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	1 027 Euros
Participation communale	NEANT

RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	4 733 Euros
TVA	741 Euros
Montant HT	3 992 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	3 027 Euros

PARTICIPATION COMMUNALE TOTALE 1 126 Euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le SYDEC à réaliser l'ensemble des travaux.

La participation communale sera réglée sur les fonds libres de la commune et sera inscrit au Budget Primitif de la commune à l'article 2041481 pour un montant total de 1 126 €.

Objet de la délibération n° 7.4 :

Travaux réalisés dans le cadre du SYDEC – Sécurisation Chemin des Fontaines

Face C – Sécurisation des réseaux FACE - Eclairage public rural – Remise aux normes EP – Génie Civil

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le devis du SYDEC concernant les travaux ci-dessous :

FACE C

- Dépose de 125 mètres de réseau aérien Basse Tension en T70Al ainsi que 5 supports bétons et 1 support bois,
- Génie civil sur 381 mètres : 166 mètres de tranchées en terrain vierge, 190 mètres de tranchées sous chaussée, 13 mètres de tranchées en traversée de chaussée et 3 mètres de fonçage,
- Réfection de 22 m² d'enrobé à froid, 22 m² d'enrobé à chaud et 2 m² de ciment lissé,
- Reprise des 2 départs souterrains depuis le Transformateur P56 CASERNE en 240 mm²,
- Création de 307 mètres de réseau souterrain Basse Tension : 190 mètres de réseau souterrain en 3x240 mm², 69 mètres de réseau souterrain en 3x150 mm² et 48 mètres de réseau souterrain en 3x95mm²,
- Création de 259 mètres de réseau souterrain de Branchements : 255 mètres de réseau souterrain en 4x35Al et 4 mètres de réseau souterrain en 4x35 Al + Téléreport,
- Fourniture et pose de coffrets réseau et coffrets de branchements pour reprise des différents branchements.

Montant Estimatif TTC	50 345 Euros
TVA pré financée par le Sydec	8 068 Euros
Montant HT	42 277 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	8 456 Euros
FACE.....	28 748 Euros
Participation communale	5 073 Euros

SECURISATION DES RESEAUX FACE

- Dépose de 100 mètres de réseau aérien Basse Tension en Fils nus ainsi que 2 supports bétons,
- Génie civil sur 168 mètres : 46 mètres de tranchées en terrain vierge, 114 mètres de tranchées sous chaussée et 8 mètres de tranchées en traversée de chaussée,
- Réfection de 5 m2 d'enrobé à froid et 5 m2 d'enrobé à chaud,
- Création de 100 mètres de réseau souterrain Basse Tension en 3x150 mm2,
- Création de 101 mètres de réseau souterrain de Branchements : 79 mètres de réseau souterrain en 4x35 Al, 12 mètres de réseau souterrain en 4x35Al + Téléreport et 10 mètres de réseau souterrain en 4x25Al,
- Fourniture et pose de coffrets réseau et coffrets de branchements pour reprise des différents branchements.

Montant Estimatif TTC	19 331 Euros
TVA pré financée par le Sydec	3 098 Euros
Montant HT	16 233 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	3 247 Euros
FACE.....	12 986 Euros
Participation communale	NEANT

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL

- Dépose de 6 ensembles avec mâts galva + lanternes de type bulle et dépose de 4 ensembles Rouge pour pose dans l'affaire SYDEC N° 43437,
- Génie civil sur 204 mètres : 58 mètres de tranchées en terrain vierge, 142 mètres de tranchées sous chaussée et 4 mètres de tranchées en traversée de chaussée,
- Réfection de 5 m2 d'enrobé à froid et 5 m2 d'enrobé à chaud,
- Création de 711 mètres de réseau souterrain d'éclairage public : 344 mètres de réseau souterrain en 4x16 mm2 et 367 mètres de réseau souterrain en 4x10 mm2,
- Fourniture et pose de 22 ensembles d'éclairage public avec mâts Cylindro-Conique Ht=4m en ALU équipés de lanternes AVENUE F2 70W SHP,
- Création d'une commande d'éclairage public au P75 FONTAINE dans nouveau coffret étanche équipé d'une horloge automatique de type Radiolite 330.

Montant Estimatif TTC	62 417 Euros
TVA pré financée par le Sydec	9 768 Euros
Montant HT	52 649 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	33 695 Euros
Participation communale	18 954 Euros

REMISE AUX NORMES EP

- Rénovation de la commande au P56 CASERNE avec pose d'une horloge astronomique de type Radiolite 330.

Montant Estimatif TTC	2 268 Euros
TVA pré financée par le Sydec	355 Euros
Montant HT	1 913 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	1 244 Euros
Participation communale	669 Euros

GENIE CIVIL FT SUBVENTIONNE

- Génie civil sur 307 mètres : 93 mètres de tranchées en terrain vierge, 195 mètres de tranchées sous chaussée, 15 mètres de tranchées en traversée de chaussée et 4 mètres de fonçages,
- Réfection de 24 m2 d'enrobé à froid et 19 m2 d'enrobé à chaud,
- Pose de 2 180 mètres de fourreaux en 42/45,
- Pose de 3 chambres L0T, 6 chambres L2T et 1 chambre L3T,
- Fourniture et pose de regard 30x30

Montant Estimatif TTC	23 078 Euros
TVA pré financée par le Sydec	3 612 Euros
Montant HT	19 466 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	8 077 Euros
Participation communale	15 001 Euros

MATERIEL GENIE CIVIL ORANGE

- Fourniture de 2 180 mètres de fourreaux en 42/45,
- Fourniture de 3 chambres LOT, 6 chambres L2T et 1 chambre L3T,
- Fourniture de cadres pour chambres ci-dessus.

Montant Estimatif TTC	6 857 Euros
TVA pré financée par le Sydec	1 073 Euros
Montant HT	5 784 Euros
Subventions apportées par :	
France Télécom	6 857 Euros
Participation communale	NEANT

CABLAGE FT SUBVENTIONNE

- Câblage réalisé par ORANGE

Montant Estimatif TTC	8 996 Euros
TVA pré financée par le Sydec	0 Euros
Montant HT	8 996 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	1 620 Euros
France TELECOM.....	7 376 Euros
Participation communale fonds libres ...	NEANT

RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	173 292 Euros
TVA	25 974 Euros
Montant HT	147 318 Euros
Subventions apportées par :	
SYDEC	56 339 Euros
FACE	41 734 Euros
France TELECOM.....	14 233 Euros

PARTICIPATION COMMUNALE TOTALE 39 697 Euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le SYDEC à réaliser l'ensemble des travaux.

La participation communale sera réglée sur les fonds libres de la commune, sera inscrit au Budget Primitif de la commune et répartie de la façon suivante : à l'article 2041481 pour un montant total de 24 696 € à l'article 657351 pour un montant de 15 001 €.

Objet de la délibération n°8 :

Convention d'adhésion au service de médecine préventive

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes pour l'année 2015.

Le tarif de l'année 2015 est le suivant :

66.11 Euros toutes charges comprises par agent.

Les crédits nécessaires au paiement des visites médicales seront inscrits au Budget Primitif 2015, à l'Article 6475.

Objet de la délibération n° 9 :

Vente de bois à l'unité de produit – 1^{ère} éclaircie – Forêt non soumise au régime forestier
Appel d'offre

Après avoir expliqué à l'assemblée qu'il convenait après marquage des bois, de procéder à leur vente à l'unité de produit, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Le **vendredi 24 avril 2015 à 10 heures** à la **Mairie**, à mettre en vente trois lots de pins marqués en 1^{ère} éclaircie.

Lot N°1 : pins de 11-12ans – parcelles section E n°1161P et n°600 – Perric – 33 ha environ,
Lot Nord N°2 : pins de 14 ans – parcelles section E n°15, 16, 220 et 222 – Perric – 16 ha,
Lot N°3 : pins de 18-25 ans – parcelles section E n°512p, 943 et 1266 – environ 4 ha.

Conditions de vente :

- Les bois seront vendus au stère,
- le délai d'exploitation et de vidange est fixé à 6 mois après la signature du contrat d'achat,
- les voies de vidange et l'aire de stockage des bois devront avant le début de l'exploitation faire l'objet d'un état des lieux contradictoire pour être remis en état si besoin est, après les travaux,
- les fossés ne devront pas être obstrués par des cimes ou branches provenant de l'exploitation,
- la réception des bois se fera par procès-verbaux établis entre l'acheteur et le vendeur sur le lieu de stockage des bois,
- le paiement se fera 1 mois après réception du dernier procès-verbal.

Si le prix de retrait arrêté par la commission au moment de la vente n'était pas atteint, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à traiter, de gré à gré, avec un acheteur.

Fin de séance : 21h35